



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L2121-10 - L2121-11 - L2121-12 et L2122-12 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le
Samedi 21 mars 2026 à 10h00

Au Forum des arts et des loisirs de la Ville

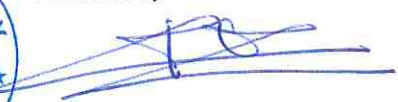
(Compte tenu de l'afflux exceptionnel généré par la séance d'installation du nouveau conseil municipal, la salle habituelle ne permet pas un accueil du public dans de bonnes conditions de sécurité)

ORDRE DU JOUR :

1. Election du maire.
2. Détermination du nombre d'adjoints au maire.
3. Election des adjoints au maire.
4. Lecture de la charte de l' élu local.
5. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 5 Février 2026.
6. Affaires Générales - Décisions du maire prises en application de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales.
7. Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire.



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE